



Mairie de **Marignac-Lasclares**

Mariclaraines, Mariclarains,

Nous avons été impactés par la grêle, qui s'est abattue sur le village, hier. J'espère que pour tous, les dégâts restent matériels.

Un certain nombre d'entre vous s'inquiètent de savoir, s'il y aura une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, faite par la mairie.

Je vous informe, que les dommages causés aux biens assurés par les tempêtes, la grêle et la neige, sont indemnisés directement par les assurances, sans qu'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, soit nécessaire. Y compris pour les professionnels.

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter les articles [L.122.7](#), [L.125-1](#) et [suivants du Code des assurances](#).

Si votre compagnie vous demande de justifier de l'évènement climatique du 19 mai 2025, je suis en mesure de vous délivrer une attestation, sur demande écrite.

Meilleures salutations
Votre Maire,
Anicet AGBOTON

Mairie de Marignac-Lasclares

149, rue de Mairie

31430 Marignac-Lasclares

mairie@marignaclasclares.fr

05 61 98 51 65

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie MARIGNAC-LASCLARES.

[Se désinscrire](#)

